

De: David SIMON <david.simon05@univ-paris8.fr>
Envoyé: mardi 13 mai 2025 17:12
À: aodren roth
Objet: Re: Entretien FSDIE - Aodren Roth
Pièces jointes: Attestation enseignant.pdf; Engagement association.pdf; Engagement individuel.pdf; Formulaire FSDIE 2024-2025.pdf

Bonjour Aodren,

Suite à notre entretien de ce mardi 13/05, vous trouverez les documents nécessaires en **PJ** pour une demande de subvention FSDIE.

Veuillez retrouver également un résumé du fonctionnement du FSDIE ci-après :

Le financement FSDIE ne peut financer les projets dépendants du cursus universitaire (validation d'une année ou d'un cours).

Il financera donc que les projets hors-cursus.

- - **Les documents**

Vous trouverez tous les documents nécessaires au dépôt du dossier en PJ.

Le dossier doit être rendu **dans un seul et même PDF dans cet ordre** :

1. Le Formulaire FSDIE rempli et signé ;
2. Un document de présentation de votre projet (6 pages minimum) avec un maximum de détails : présentation de l'équipe, programme, la finalité sur le campus (obligatoire), etc. ;
3. Un budget détaillé à l'**équilibre** (en plus de celui présent dans le dossier FSDIE) ;
4. Devis réalisés par des professionnels ou par le biais de Screenshot sur internet (70 % du budget total) ;
5. Document administratifs (voir la liste sur la première page du dossier FSDIE) ;

- - **Projet porté individuellement ou avec une association étudiante**

Il y a deux manières de porter un projet FSDIE : de manière individuelle ou avec une association étudiante.

- Avec une association étudiante : Vous n'êtes pas obligé.e d'adhérer à l'association, l'association vous soutient simplement dans ce projet. L'association doit être étudiante. C'est à dire que l'association doit obligatoirement avoir pour président.e et trésorier.e des étudiant.e.s (2023-2024), qu'elle soit reconnue et ayant une parution au journal officiel. **Le RIB et le numéro Siret vous est demandé dans le dossier.**

Si la réponse de la commission à votre demande est positive, la subvention sera versée en deux parties sur le compte bancaire de l'association :

- Versement de 75% dans les 4 à 8 semaines après le Conseil d'Administration de l'université (calendrier en copie)
- Versement de 25% restants seront quant à eux remboursés. Il faudra alors que votre projet soit terminés, c'est à dire avoir effectué une "restitution" au sein de l'université Paris 8 (événement) et rendu les bilans et les factures. Vous aurez 3 mois pour me rendre un bilan moral et financier (une trame vous sera donnée pour l'effectuer) accompagner de l'ensemble des factures (**et non de tickets de caisse**) liés au projet. Les factures devront être IMPÉRATIVEMENT au nom de l'association porteuse du projet.

Si tout est bon, les 25% vous seront remboursés.

- Individuellement: le projet est porté par un.e étudiant.e de Paris 8 (vous).

Si la réponse de la commission est positive, la subvention vous sera donc accordée mais ça sera à vous de faire l'avance sur celle-ci. C'est à dire que **100% de la subvention** vous seront remboursés à la fin de votre projet. Il faudra alors que votre projet soit terminé, avoir effectué une "restitution" au sein de l'université Paris 8 (événement). Vous aurez alors à partir de cette date de restitution, 3 mois pour me rendre un bilan moral et financier (une trame vous sera donnée pour l'effectuer) accompagner de l'ensemble des factures (**et non de tickets de caisse**) liés au projet. Les factures devront être IMPÉRATIVEMENT au nom du porteur du projet (vous).

Si tout est bon, les 100% vous seront remboursés.

- - **Les montants du FSDIE**

Le FSDIE peut financer au maximum **2000euros pour un film et 3000euros pour les projets d'autres catégories**.

Le FSDIE ne finance pas :

Les achats de plus de **200euros par objet** ;

Le transport humains et l'hébergement (excepté le transport de matériel, soit la location d'une camionnette si nécessaire)

Les rémunérations sont éligibles à hauteur de 50% maximum de la subvention demandée au FSDIE.

Bonne fin de journée,

Bien à vous,

--
David Simon

Chargé de la médiation culturelle et du FSDIE

Direction Vie de Campus

Pôle événementiel

Université Paris 8

2 rue de la Liberté

93526 Saint-Denis cedex

France

Salle ME 108

Du lundi au vendredi de 10h à 18h

Tél. 01 49 40 66 81

david.simon05@univ-paris8.fr

www.univ-paris8.fr

De: "aodren roth" <aodren.roth@gmail.com>

À: "david simon05" <david.simon05@univ-paris8.fr>

Envoyé: Mercredi 7 Mai 2025 14:41:43

Objet: RE: Entretien FSDIE - Aodren Roth

Cher Monsieur Simon,

Merci pour votre retour rapide.

Si cela peut vous intéresser de prendre connaissance du dossier avant notre rendez-vous, je vous laisse la dernière version ci-jointe.

En vous souhaitant une agréable semaine,

Bien à vous,

Aodren Roth

De : David SIMON <david.simon05@univ-paris8.fr>

Envoyé : mercredi 7 mai 2025 11:49

À : aodren roth <aodren.roth@gmail.com>

Objet : Entretien FSDIE - Aodren Roth

Bonjour,

Suite à notre appel, je vous confirme notre rendez-vous du **mardi 13 mai à 14h30** pour échanger ensemble au sujet de votre demande de financement FSDIE.

Bonne journée,

Bien à vous,

--

David Simon

Chargé de la médiation culturelle et du FSDIE

Direction Vie de Campus

Pôle événementiel

Université Paris 8

2 rue de la Liberté

93526 Saint-Denis cedex

France

Salle ME 108

Du lundi au vendredi de 10h à 18h

Tél. 01 49 40 66 81

david.simon05@univ-paris8.fr

www.univ-paris8.fr